pour se donner un semblant de preuve à l'appui de cette prétention, à des expressions d'opinions individuelles depuis longtemps oubliées, à des clauses que l'on dit avoir formé partie de projets de lois que l'on ne peut retrouver et dont on n'a jamais eu connaissance, à des motions dont on menaçait les partis, mais qui n'ont jamais été faites, et aux petites passes d'armes des temps anciens, à dater des jours de l'acte du commerce du Canada à venir à l'époque actuelle. (Ecoutez!) Mais je ne poursuivrai pas cette argumentation plus loin: cela n'en vaut pas la peine. Nous savons tous que, au moins depuis l'époque de l'union du Canada, jusqu'à tout dernièrement, rien de semblable à la discusion sérieuse de la nécessité ou de l'inutilité d'une union fédérale, ou d'aucune union que conque entre les provinces de l'Amérique Britannique du Nord, n'a jamais occupé le moindrement l'esprit public. Je ne me reporterai ici qu'à 1858, lorsque le sixième parlement fut élu, et je passerai en revue, aussi succincte. ment que possible, les quolques points de notre histoire politique depuis cette époque, pour prouver l'exactitude de ce que j'avance, bien qu'en réalité il ne soit guère nécessaire d'argumenter pour établir ce fait. Lors de l'élection de 1857-8, quelles étaient en réalité les questions devant le pays? On peut les énoncer bien facilement. De fait, j'en prends le résumé dans le Globe, qui était alors l'organe du grand parti populaire du Haut-Canada, en ne mentionnant cependant que ce qui est important. La grande demande de l'opposition du Haut-Uanada, qui donnait le ton à toutes les controverses politiques de l'époque, était la représentation basée sur la population, sans égard à la ligne de démarcation entre le Haut et le Bas Canada. Cette question, disait on, embrassait toutes les autres. La représentation sur le nombre était demandée comme devant sûrement amener avec elle toutes les autres réformes réclamées par ce parti. Elle devait lui permettre de s'opposer efficacement à ce que l'on appelait les subventions sectuires, à la possession de propriétés foncières en main-morte pour des objets sectaires, et aux écoles séparées établics sur ce principe. Elle était demandée dans le but avoué d'obtenir une législation uniforme, à l'avenir, pour les deux sections de la province, et aussi ce dout on parlait comme l'assimilation des institutions qui existaient dans les deux sections de la province, mais ce qui voulait réellement dire l'assimilation de celles du

que celles du Haut-Canada à celles du Bas. (Ecoutez ! écoutez !) On la demandait dans le but d'obtenir ce qu'on appelait le libre échange, c'est-à-dire, une politique commerciale anti-Bas-Canadienne. On la demandait dans le but d'obtenir l'établissement du Nord-Ouest, ou en d'autres termes, l'agraudissement relatif du Haut-Canada. On la demandait aussi, sans doute, dans le but d'obtenir ce que l'on appelait une réforme administrative,-l'expulsion du pouvoir d'un certain nombre d'hommes que l'on disait être, pour diverses raisons, indignes de le posséder. Mais les grandes questions dont je viens de parler, venaient en premier lieu; celle des hommes, en second. (Ecoutez!) L'on déclarait que le grand but était d'obtenir une prépondérance de la représentation Haut-Canadienne sur le parquet de cette chambre, -afin de mettre un terme à tout ce qui avait trait aux subventions sectaires, à la possession de biens en main-morte, et aux écoles sé parées ; de rendre uniforme notre législation, d'assimiler nos institutions, do mettre en pratique une politique commerciale anti-Bas-Canadienne, et de s'assurer du Nord-Ouest pour l'agrandissement du Haut-Canada. De cette manière, la question du Haut-Canada contre le Bas-Canada était incontestablement soulevée. Quel devait être nécessairement le résultat d'un appel de cette nature? Il était facile do prévoir que le Haut-Canada élirait une majorité de ses représentants favorable à ces demandes, et le Bas-Canada une immense majorité qui y serait opposée. Je ne rappelle pas ceci pour évoquer le fantôme dos animosités passées. Je ne fais que démontrer ce que l'on ne peut nier, - que personne à cette époque ne parlait ou ne s'occupait de cette magnifique idée de l'union des provinces, par une confédération ou autrement. (Ecouter! écouter!) La session s'ouvrit. Ceux qui eurent l'avantage ou le désavantage de siéger dans le parlement à cette époque se rappelleront l'énorme contraste qui se produisit entre tous les débats qui avaient rapport à cette catégorie de sujets, et le seul débat que l'on essaya de soulever, mais infructueusement, sur la question de la confédération des provinces. Avec toute son habileté, — et il est peu d'hommes plus habiles que l'hon. député qui entreprit à cette époque d'amener cette question devant la chambre,—avec toute son habileté, dis-je, et le très sérieux effort qu'il fit pour en saisir la chambre, il put à peine se faire écouter.

Bas-Canada à celles du Haut, beaucoup plus